

Conditions Générales de Vente

Conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente d'activités de sport et nature, d'activités sportives de loisir et d'ateliers culturels.

Version du 9 octobre 2026

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

La « société » désigne Fabrice DOLOIR usant du nom commercial ECOKALITE, qui a pour activité la vente d'activités de sport et nature, d'ateliers culturels et d'activités sportives de loisir. Le « Client » désigne toute personne utilisant le Site internet ou la vente directe afin de commander toute Prestation proposée par la société, ainsi que toute personne pour le compte de laquelle une commande a été effectuée. Une « Commande » désigne toute réservation effectuée et validée par le Client. Les « Conditions Particulières de Vente » désignent les conditions contractuelles propres à chaque Commande émanant de la société, obligatoirement acceptées par le Client avant tout engagement de sa part dans le cadre d'une Commande. Le « Contrat » constitue l'ensemble des documents formalisant les engagements réciproques consentis entre la société et le Client : il s'agit notamment des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que des Conditions Particulières de Vente associées. « Prestation » désigne toute prestation délivrée par la société au Client, qu'elle soit présentée dans son catalogue ou élaborée sur mesure sur la base d'une demande spécifique.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

2.1. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les Commandes passées par téléphone, sur le Site internet, directement auprès de la société, par courrier ou par mail. Elles sont également applicables à toute Prestation additionnelle validée par le Client. Elles sont applicables à l'ensemble des Clients, qu'ils effectuent des réservations individuelles ou de groupe. Le Client est invité à les lire attentivement et avant la validation de toute nouvelle Commande, dès lors qu'elles peuvent être modifiées à tout moment.

2.2. Les présentes Conditions Générales de Vente ne sont pas applicables aux prestations de services ou de fournitures non incluses dans la Commande, effectuées dans le cadre de contrats conclus entre le Client et un prestataire tiers (ni la société, ni l'un de ses Partenaires) à l'occasion du déroulement d'une activité de loisir ou d'une activité sportive.

ARTICLE 3 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DES ACTIVITÉS

L'ensemble des Prestations objet des présentes Conditions Générales de Vente sont organisées par :

Nom : Fabrice DOLOIR – ECOKALITE

Statut : Entrepreneur individuel (micro-entrepreneur)

Adresse : 6, Allée Immortelle, 97139 Les Abymes

Téléphone : 06 90 34 92 46 – Email : info@ecokalite.com – N° SIRET : 808 836 332 00011

La société est assurée en responsabilité civile professionnelle pour son activité : contrat n° 105.630.300, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD, représenté par le Cabinet S.A.G.A., BP 27 – 69921 OULLINS CEDEX – France.

ARTICLE 4 – INFORMATIONS AU CLIENT

4.1 – Informations préalables à la conclusion du Contrat. Les informations et visuels figurant sur les différents supports de communication de la société (Site internet, brochures, etc.) peuvent faire l'objet de modifications portées à la connaissance du Client préalablement à la conclusion du Contrat. La société fait ses meilleurs efforts pour fournir des photos, illustrations et cartographies donnant au Client un aperçu des Prestations proposées. Ces visuels ne pouvant pas refléter exactement le contenu des Prestations, le Client peut solliciter de plus amples informations par téléphone au 06 90 34 92 46 ou par mail à info@ecokalite.com. Il est expressément convenu que certaines activités ne sont pas nécessairement disponibles selon la saison et/ou

qu'elles sont conditionnées à l'inscription d'un nombre minimum de participants, indiqué sur la page de réservation de la sortie concernée.

4.2 – Informations préalables au début d'exécution des Prestations. La société s'engage à fournir au Client les informations telles que le nom et l'adresse du site principal d'exécution des Prestations.

ARTICLE 5 – DROIT DE RÉTRACTATION

5.1 – Absence de droit de rétractation. Conformément à l'article L221-28, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation de quatorze (14) jours ne peut pas être exercé pour les contrats de prestations de services d'activités de loisirs qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée. Les Prestations proposées par la société étant des activités de loisirs fournies à une date déterminée, elles ne sont pas soumises au droit de rétractation. Le Client en est informé avant la validation de sa Commande. En conséquence, les Prestations commandées sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation, de modification et de remboursement prévues aux présentes Conditions Générales de Vente (articles 8.7 et 9) et, le cas échéant, aux Conditions Particulières de Vente.

ARTICLE 6 – FORMATION DU CONTRAT

Toute Commande est réservée aux Clients ayant pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente dans leur intégralité ainsi que des Conditions Particulières propres à chaque Commande, et les ayant acceptées par un clic sur le Site internet ou, le cas échéant, par téléphone ou auprès de la société. Le Contrat formé dans les conditions précisées à l'article 7.2 engage le Client et l'ensemble des participants identifiés sur la réservation, qui acceptent, pour leur propre compte ainsi que pour celui des personnes dont ils ont la charge, les présentes Conditions Générales de Vente et les éventuelles Conditions Particulières, et s'engagent à respecter toutes les instructions et consignes se rapportant à ladite Commande. Il est de la responsabilité de la personne ayant effectué la réservation de s'assurer que tous les participants ont pris connaissance de ces conditions et obligations et les acceptent.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE PASSATION DE COMMANDE ET DE CONCLUSION DU CONTRAT

7.1 – Conditions valables de réservation. Pour toute réservation, quel que soit le support, le Client doit être âgé d'au moins 18 ans (ou être mineur émancipé) et capable juridiquement de contracter. Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations qu'il fournit pour effectuer une réservation, qu'elles le concernent directement ou concernent un autre participant. Tout agissement frauduleux dans ce cadre, ou qui contreviendrait aux conditions du Contrat, pourra entraîner le refus par la société, à tout moment, de permettre au Client de finaliser sa Commande, d'accéder aux Prestations concernées et/ou donner lieu à des poursuites judiciaires.

7.2 – Conclusion du Contrat par voie électronique. 7.2.1. Le Contrat valablement conclu est archivé par la société sur support informatique, dans le respect de la durée légale obligatoire.

7.2.2. Le respect des étapes de conclusion à distance du Contrat, recensées ci-dessous, est une condition obligatoire de sa conclusion par voie électronique. À défaut, le Contrat ne produit aucune force obligatoire et la société est libre de ne pas effectuer les Prestations concernées. Étapes : le Client choisit une Prestation et une date sur le Site internet ; il est informé de la non-application du droit de rétractation et des conditions d'annulation applicables ; il renseigne une adresse électronique valable qu'il s'engage à consulter régulièrement ; un récapitulatif reprenant l'ensemble de ses choix, avec la date, le nombre de participants et le prix total, lui permet de vérifier sa Commande et de la modifier avant validation (après validation, ces informations ne peuvent plus être modifiées en ligne) ; après avoir pris connaissance et accepté de manière expresse les présentes Conditions Générales de Vente, le Client valide sa Commande et procède au paiement en cliquant sur le bouton dédié. Le Contrat est alors valablement conclu. La société transmet au Client, dans les meilleurs délais, un email de confirmation reprenant les éléments essentiels de la Commande. Le Client doit contacter la société s'il n'a pas reçu de confirmation dans un délai de cinq (5) jours suivant la conclusion du Contrat.

7.3 – Clôture des réservations en ligne. Les réservations et paiements en ligne sont clos vingt-quatre (24) heures avant le début de la sortie. Au-delà, le Client peut contacter la société par téléphone, qui étudie la possibilité de l'accueillir.

ARTICLE 8 – PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

8.1 – Dispositions générales. Les prix sont indiqués en euros, par personne ou pour le groupe selon la Prestation. TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts. Les descriptifs des Prestations précisent les éléments inclus dans le prix. Sauf mention expresse contraire, ne sont pas compris dans le prix les dépenses à caractère personnel du Client ou accessoires à la Commande, notamment les assurances, les activités supplémentaires souscrites auprès de tiers et plus généralement toute prestation non expressément incluse dans la confirmation de réservation. Les réductions de prix et offres promotionnelles sont, sauf indication contraire, non cumulables entre elles pour une même Commande.

8.2 – Prix applicable. Le prix applicable est celui affiché lors de la validation de la Commande (tarif habituel de la sortie, ou tarif spécifique indiqué pour une sortie ponctuelle ou nocturne). Le prix payé figure sur la confirmation de Commande et ne change plus après la validation du paiement. Toute modification du prix d'une Commande déjà validée est soumise à l'accord écrit du Client.

8.3 – Paiement.

8.3.1 Réservations en ligne : le Client choisit, au moment de la validation de la Commande sur le Site internet, de payer soit la totalité du prix, soit un acompte de cinquante pour cent (50 %) du prix (article 8.3.3). Le paiement s'effectue par carte bancaire, via la plateforme de paiement sécurisé Stripe. La société n'a pas accès aux données bancaires du Client. Une sortie ouverte encore libre peut être privatisée et payée en ligne dans les mêmes conditions, au tarif dégressif indiqué sur le Site internet.

8.3.2 Prestations sur devis (sorties privatisées, bivouacs, ateliers, courses d'orientation, etc.) : le devis précise le prix et le montant exigible à la Commande (paiement intégral, ou acompte de 50 % du prix total). Le solde éventuel est réglé au plus tard le jour de l'exécution de la Prestation. Le paiement s'effectue par le lien de paiement sécurisé transmis par la société.

8.3.3 Acompte (réservations en ligne). L'acompte est de cinquante pour cent (50 %) exactement du prix de la Commande ; il est proposé tant qu'il reste plus de soixante-douze (72) heures avant le début de la sortie. Le solde est exigible avant la sortie : la société adresse au Client, par email, un lien de paiement sécurisé soixante-douze (72) heures avant la sortie, puis un rappel vingt-quatre (24) heures avant. Le Client peut aussi régler le solde en espèces, sur place, le jour de la sortie. Tout paiement sur place ne peut se faire qu'en espèces, le réseau n'étant pas forcément disponible ; le Client veille à faire l'appoint du restant dû. À défaut de règlement du solde, la société peut refuser la participation du Client à la sortie, l'acompte restant acquis à la société.

8.4 – Réservations par téléphone ou directement : les modalités de paiement (intégral ou acompte, moyen de paiement) sont précisées au Client au moment de la Commande et confirmées par écrit.

8.5 – Moyens de paiement. Les paiements s'effectuent par carte bancaire en ligne ; pour les Commandes passées hors du Site internet, le paiement peut également s'effectuer par virement bancaire, et le solde le jour de la réalisation, par chèque ou en espèces. Le Client garantit à la société qu'il est titulaire du moyen de paiement utilisé et qu'il dispose de fonds suffisants pour couvrir intégralement le règlement de sa Commande. En cas d'impossibilité de débiter les sommes dues, pour quelque raison que ce soit, la Commande est annulée. L'ordre de paiement par carte bancaire, une fois donné, ne peut être annulé par le Client, sans préjudice de son droit d'annuler la Commande dans les conditions prévues aux présentes.

8.6 – Sécurité des transactions. Afin de sécuriser les transactions et de lutter contre la fraude, la société peut demander au Client, par courriel, de justifier son identité et son domicile. Dans le cas des Commandes par chèque ou par tout autre moyen de paiement, un justificatif correspondant au porteur peut également être demandé.

8.7 – Conditions de remboursement. Tout remboursement dû au Client en application des présentes Conditions Générales de Vente est effectué par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la Commande (pour une réservation en ligne, sur la carte bancaire utilisée). Il est effectué dans un délai maximal de quatorze (14) jours à compter de la validation de l'annulation ou de la décision de remboursement. Le montant remboursé est celui prévu à l'article 9, sans autre déduction. Le délai d'affichage du remboursement sur le compte du Client dépend ensuite de sa banque (en général de 5 à 10 jours ouvrés). Aucune démarche n'est nécessaire en cas de remboursement automatique (article 9.2).

ARTICLE 9 – ANNULATION / MODIFICATION DE COMMANDE

9.1 – Dispositions générales. Aucun remboursement, ni diminution du prix, n'est dû par la société pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences du Client en cours d'activité. La renonciation par le Client à une Prestation ou à l'un de ses éléments en cours d'activité ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou contrepartie. Toute annulation totale d'une Commande emporte résiliation du Contrat.

9.2 – Annulation ou modification par la société.

a) Nombre minimum de participants (sorties ouvertes). Une sortie ouverte est maintenue si un nombre minimum de participants est atteint ; ce minimum est indiqué sur la page de réservation de la sortie (cinq participants, sauf indication contraire). Si ce minimum n'est pas atteint, la société en informe le Client par email au plus tard quarante-huit (48) heures avant la sortie, et peut lui proposer de privatiser sa sortie moyennant le règlement d'un complément de prix. À défaut de privatisation, si le minimum n'est toujours pas atteint vingt-quatre (24) heures avant le début de la sortie, la sortie est annulée et le Client est intégralement remboursé, automatiquement et sans démarche de sa part (article 8.7).

b) Météo, sécurité, conditions de la montagne, indisponibilité de l'accompagnateur. La sécurité des participants prime. La société peut annuler ou reporter une Prestation lorsque les conditions météorologiques, de sécurité ou de praticabilité des sentiers l'exigent, ou en cas d'indisponibilité de l'accompagnateur. Le Client choisit alors : le report de la sortie à une autre date, ou le remboursement intégral des sommes versées (article 8.7).

c) Modification substantielle. Est considérée comme substantielle une hausse de prix supérieure à 10 % du prix figurant sur le Contrat. En cas de modification du Contrat par la société, le Client dispose de deux (2) jours à compter de la réception de l'information pour notifier, par tout moyen écrit permettant d'en accuser réception (courrier avec avis de réception, email, etc.), qu'il accepte la modification ou qu'il résilie le Contrat. En cas de résiliation, il est intégralement remboursé.

d) Fraude. Tout Contrat conclu par une utilisation frauduleuse du Site ou par l'utilisation de données n'appartenant pas au Client fait l'objet d'une annulation par la société, sans remboursement et sans préjudice d'un recours judiciaire.

9.3 – Modification d'une Commande par le Client. La modification d'une réservation (changement de date, de nombre de participants) peut être demandée par téléphone au 06 90 34 92 46 (de 8 h à 18 h) ou par email, et fait l'objet d'une confirmation écrite. Elle est soumise à la disponibilité de la sortie et, selon son délai, aux conditions de l'article 9.4.

9.4 – Annulation d'une Commande par le Client. Le Client peut annuler l'ensemble de sa Commande en le demandant par email à info@ecokalite.com ou par téléphone confirmé par écrit. Le délai est calculé à partir de la réception de la demande par la société, par rapport à l'heure de début de l'activité. Sous réserve de l'article 9.5, pour toutes les Prestations (activités sportives, culturelles et artisanales) :

- plus de quarante-huit (48) heures avant le début de l'activité : remboursement intégral des sommes versées ;
- entre vingt-quatre (24) et quarante-huit (48) heures avant le début de l'activité : remboursement de 50 % du prix, les 50 % restants étant conservés par la société ;
- moins de vingt-quatre (24) heures avant le début de l'activité, ou absence du Client (« no-show ») : aucun remboursement, la totalité de la Prestation est due.

Les remboursements sont effectués selon l'article 8.7. Le Client est invité à souscrire, s'il le souhaite, une assurance annulation (article 12).

9.5 – Commande réglée par acompte. L'acompte versé (article 8.3.3) n'est ni annulable ni remboursable : les dispositions de l'article 9.4 ne lui sont pas applicables. Si le Client ne peut plus participer à la sortie à la date prévue, il en informe la société par téléphone ou par email ; la société lui propose alors une ou deux autres dates, dans la limite des places disponibles au moment de la réponse du Client. Le Client qui accepte l'une de ces dates voit sa Commande reportée, l'acompte restant imputé sur le prix. Le Client dispose, pour répondre à la proposition, d'un délai de quatre (4) jours à compter de son envoi par email et, au plus tard, jusqu'à vingt-quatre (24) heures avant le début de la sortie ; la date limite de réponse figure dans l'email de proposition. Si le Client refuse les dates proposées, ou ne répond pas avant cette date limite, l'acompte est conservé par la société, sans recours possible. Aucun report n'est proposé à moins de vingt-quatre (24) heures du début de la sortie : l'acompte est alors conservé. Demeurent applicables les cas d'annulation par la société prévus à l'article 9.2 (notamment minimum de participants non atteint), qui donnent lieu au remboursement de l'acompte versé.

ARTICLE 10 – CESSION DU CONTRAT

Sous réserve d'acceptation écrite de la société, le Client peut céder son Contrat à tout cessionnaire remplissant les mêmes caractéristiques pour bénéficier des Prestations (même nombre de personnes, enfants dans la même tranche d'âge, mêmes activités, etc.). Le Client cédant doit impérativement informer la société par tout moyen permettant d'en accuser réception, au plus tard sept (7) jours avant le jour de la Prestation, en apportant l'ensemble des justificatifs nécessaires. La société se réserve le droit de refuser la cession pour des raisons liées à des conditions non remplies par le cessionnaire ou pour défaut de présentation des justificatifs. Elle peut alors faire payer à la personne présentée comme cessionnaire l'intégralité des Prestations concernées.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ

11.1 – Responsabilité de la société. 11.1.1 – Dans le cadre de l'utilisation du Site internet. Aucune anomalie ou erreur intervenant sur le Site internet ne peut engager la responsabilité de la société en cas de dysfonctionnement des sites, logiciels ou terminaux du Client ou de tout tiers. La société ne saurait être tenue responsable des dommages indirects (notamment perte de profits ou d'opportunité) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Site internet.

11.1.2 – Dans le cadre de l'exécution des Prestations. La société est responsable de plein droit à l'égard du Client de la bonne exécution des obligations résultant de la Commande, qu'elles soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires partenaires, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. La société est soumise au régime de responsabilité civile de droit commun (article 1240 du Code civil). Elle ne saurait être tenue responsable des vols et/ou vandalismes opérés dans le cadre d'une Prestation. Les objets et valeurs personnels du Client doivent être placés sous sa surveillance pendant toute la durée de la Prestation.

11.2 – Responsabilité du Client. 11.2.1 – Dans le cadre de l'utilisation du Site internet. Le Client est tenu de vérifier que sa configuration informatique est en parfait état de fonctionnement et ne contient aucun virus. Il est responsable financièrement de l'utilisation du Site internet faite en son nom ou pour le compte de tiers, y compris des mineurs, sauf à démontrer une utilisation frauduleuse ne résultant d'aucune faute ou négligence de sa part.

11.2.2 – Dans le cadre de l'exécution des Prestations. Le Client, ainsi que l'ensemble des participants concernés par la Commande, s'engagent à respecter les présentes Conditions Générales de Vente, les éventuelles Conditions Particulières de Vente et toutes les instructions et consignes relatives à l'exécution des Prestations, qu'elles figurent sur le Site internet ou soient données oralement par la société, et à adopter un comportement sécuritaire, respectueux et courtois. Si l'attitude du Client ou d'un participant est susceptible de causer un préjudice, un danger ou un trouble à la société, aux autres clients ou à tout tiers, la société se réserve le droit de mettre un terme à la Prestation à tout moment. Dans ce cas, le Client ne peut prétendre à

aucun remboursement ni indemnisation, et la société se réserve le droit de lui réclamer le remboursement des coûts résultant de cette attitude, sans préjudice de toute réparation judiciaire. Le versement d'une caution peut être demandé au Client ; son montant est alors indiqué dans les Conditions Particulières de Vente.

11.2.3 – Responsabilité du fait des personnes à charge. Toute personne à la charge du Client, et notamment tout mineur non émancipé, prenant part aux Prestations doit être accompagnée par l'un de ses parents ou par son tuteur légal.

ARTICLE 12 – ASSURANCES

12.1 – Assurance de la société. La société est couverte, en tant qu'accompagnateur en montagne adhérent du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (SNAM, 256 rue de la République, 73000 Chambéry), par le contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle n° 76960765-30026 souscrit par le SNAM auprès de HDI Global SE (Tour Trinity, 1 bis Place de la Défense, 92035 Paris La Défense Cedex). Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à la société en raison des dommages causés aux tiers, y compris aux clients, du fait des activités qu'elle encadre (randonnée pédestre, orientation, bivouac, ateliers de découverte du milieu naturel et du patrimoine, etc.), pour un montant de 12 000 000 € par sinistre, tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus. Il est conforme à l'article L. 321-7 du Code du sport. La garantie s'exerce en France et dans le monde entier pour l'encadrement des activités. Une attestation d'assurance en cours de validité est communiquée au Client sur simple demande à info@ecokalite.com.

12.2 – Assurance individuelle accident. Conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, la société informe le Client de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer (individuelle accident). Les garanties « accident » et « frais de recherche et de secours » du contrat de groupe souscrit par le SNAM bénéficient à l'accompagnateur en montagne lui-même et non aux clients : les frais de recherche et de secours engagés pour un Client ou un participant restent à sa charge, sauf contrat personnel contraire.

12.3 – Assurances à la charge du Client. Aucune assurance n'est comprise dans le prix des Prestations en dehors de la responsabilité civile de la société décrite à l'article 12.1. Il appartient au Client de souscrire tout autre contrat d'assurance qu'il juge utile, tel que, notamment, une assurance annulation / interruption de prestation, une assistance rapatriement ou une individuelle accident. Il incombe au Client de souscrire toute assurance nécessaire ou obligatoire à la réalisation des Prestations, notamment un contrat couvrant sa responsabilité civile, pour son propre compte ainsi que pour les personnes dont il doit répondre.

ARTICLE 13 – FORCE MAJEURE

La force majeure est entendue au sens du droit français. Elle est notamment constituée en cas de grève, de grosses manifestations, de conditions climatiques imprévisibles à la date de réservation et irrésistibles (tempêtes, etc.), de conditions hydrologiques (crues, inondations) ou géographiques exceptionnelles. En cas de force majeure entraînant un empêchement définitif, la société peut annuler la Commande. En cas d'empêchement temporaire, la Commande est suspendue et la société peut en modifier la date, le contenu ou le lieu d'exécution, à moins que le retard ne justifie la résolution du Contrat. Lorsque la Prestation est annulée par la société en raison d'un cas de force majeure, le Client choisit entre le report de la sortie et le remboursement intégral des sommes versées (articles 8.7 et 9.2 b). L'inexécution de la Prestation du fait d'un cas de force majeure ne donne lieu à aucun dommages et intérêts de la part de la société.

ARTICLE 14 – INFORMATIONS, RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Les réclamations qui surviennent durant l'exécution du Contrat doivent être introduites dans les meilleurs délais à compter du constat de la défaillance, auprès de la société et, le cas échéant, de tout autre prestataire concerné, de manière qu'une solution puisse être recherchée aussitôt. Toute réclamation postérieure à l'exécution doit être adressée à la société, au plus tard dans un délai d'un (1) mois suivant la fin d'exécution

de la Prestation, aux coordonnées indiquées à l'article 3, par tout moyen permettant d'en accuser réception. En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du Code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du Code de la consommation, à savoir : la Société Médiation Professionnelle - Alteritae, 5 rue Salvaing, 12000 Rodez - www.mediateur-consommation-smp.fr.

ARTICLE 15 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées par la société dans le cadre de la réservation, puis pendant l'exécution des Prestations, ont pour objectif de créer un dossier client et de permettre l'organisation et la gestion des Prestations. Elles sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition concernant ses données, qu'il peut exercer à l'adresse info@ecokalite.com. Pour plus d'informations, il est invité à consulter la Politique de confidentialité disponible sur le Site internet www.ecokalite.com.

ARTICLE 16 - DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que l'ensemble des pièces du Contrat, dont les Conditions Particulières de Vente, sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des juridictions françaises compétentes.